

Privilège—M. Reid

Les ministres présentent leur exposé budgétaire et leur apportent par la suite les modifications qu'ils jugent nécessaires, sous le sceau du secret. Les exposés budgétaires, par exemple sont habituellement présentés le soir pour éviter toute répercussion sur la bourse. La tradition du secret fait en sorte que tous les Canadiens sont traités sur le même pied dans le cadre des mesures budgétaires et que l'annonce de ces mesures est faite d'abord à la Chambre et non individuellement à ceux qui n'ont pas et ne devraient pas avoir accès à cette information. Selon moi, le secret qui entoure le budget est essentiel pour garantir à tous les contribuables que tous doivent porter leur part du fardeau fiscal et que surtout ceux qu'ils ont élus pour les représenter à la Chambre des communes ne peuvent échapper aux lois approuvées pour tout le monde.

Je voudrais faire part à Votre Honneur d'une déclaration de ce principe et de ses conséquences dans l'ouvrage intitulé «The Government of Canada», de Dawson. Voici ce qu'il écrit:

La nécessité de garder sous secret toutes les dispositions relatives au budget...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais je ne pense pas qu'il ait besoin de faire l'apologie du secret entourant le budget. C'est, il me semble, une question sur laquelle s'entendent en général tous les députés. Il n'y a pas de désaccord là-dessus. L'argument formulé au moyen d'une question de privilège est qu'il n'y avait aucun secret budgétaire en cause, mais qu'il s'agissait plutôt d'une mesure législative présentée après le budget. C'est peut-être le cas. J'ai demandé de réserver mon jugement jusqu'à demain. Le député voudrait-il bien parler de cet aspect?

M. Stevens: Il ne s'agit pas simplement du caractère confidentiel du budget, mais de l'importance de garder sous silence toute modification fiscale. Je prétends que c'est la même chose.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le secrétaire parlementaire a parlé de ce qu'il considère comme de fausses allégations publiées dans la *Gazette* de Montréal. J'estime que l'affaire va beaucoup plus loin que la déclaration du secrétaire parlementaire. Son témoignage devant le comité permanent des privilèges et élections et, de façon indirecte aussi, sa déclaration au journaliste de la *Gazette* de Montréal, comme en fait foi le reportage, portent injustement atteinte aux députés. Je parle ici de l'article publié par le journal, dont voici un extrait:

Nous avons organisé des manœuvres de couloirs et nous avons appris, environ six semaines avant que la nouvelle soit annoncée, qu'elle (la taxe) serait supprimée sur les embarcations mais non pas sur les moteurs.

Plus tard, le secrétaire parlementaire serait censé avoir déclaré que des renseignements confidentiels sont souvent très répandus et «que la chose se produit fréquemment chez les députés». Et le bouquet, c'est qu'il a ajouté avoir informé les intéressés dans sa circonscription des détails budgétaires qui les concernaient.

A mon avis, trois aspects de la situation intéressent les privilèges de tous les députés et méritent un examen approfondi. D'abord, la Chambre se doit de relever l'accusation voulant que les députés aient accès à des renseignements qu'ils ne sont pas censés avoir d'après la loi et la constitution. Cette déclaration est fautive et diffamatoire, et le secrétaire parlementaire devrait avoir l'occasion de

[M. Stevens.]

comparaître devant un comité, de s'expliquer ou de retirer ses paroles.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Deuxièmement, le ministre des Finances (M. Turner) a-t-il réellement violé le secret professionnel et enfreint l'obligation que lui confère la constitution, à savoir garder le silence jusqu'au jour de la présentation du budget, et cette violation du secret a-t-elle par la suite incité le secrétaire parlementaire à répéter et exagérer le délit en en faisant part à ceux de ses commettants qui étaient susceptibles d'en profiter directement? Troisièmement, le ministre des Finances a-t-il pour habitude de révéler des données budgétaires secrètes aux députés ministériels de l'arrière-ban?

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Si tel est le cas, dans quelle mesure le budget est-il secret, et comment protège-t-on ce caractère confidentiel? Monsieur l'Orateur, j'attendrai vos instructions, mais dans ces circonstances j'aimerais, au moment approprié, proposer que cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections aux fins d'étude approfondie, et s'il est opportun de le faire maintenant, je serai heureux de présenter ma motion sans tarder.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, comme votre Honneur le sait déjà, j'ai donné avis de mon intention de proposer une motion en vertu de l'article 26 du Règlement, mais à la suite de ce que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a dit—et je l'ai écouté avec intérêt et grande attention—j'informe votre Honneur et la Chambre que je ne proposerai pas cette motion aujourd'hui. Je réserve mon jugement. Selon ce que publiera la *Gazette* de Montréal demain, je déciderai de ce qu'il faut faire.

Au nom de mes collègues, je suis heureux d'approuver ce que le député de Kenora-Rainy River a dit de cette très importante question. En substance, je suis entièrement d'accord avec la procédure qu'il a proposée à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le député a nié catégoriquement ce que je considère comme les grands points en litige, ce sont, d'une part, qu'il avait accès aux détails du budget avant que celui-ci ne soit présenté, et d'autre part, que non seulement il n'avait pas cette information mais qu'il n'en a rien divulgué à qui que ce soit. Le député a déclaré qu'il comptait sur des excuses sans équivoques ou un retrait de l'accusation parue dans la livraison d'aujourd'hui de la *Gazette* de Montréal, et que si elles n'étaient pas publiées dans le numéro de demain de ce même journal, il avait l'intention—si j'ai bien compris l'honorable député—de présenter une motion pour que cette affaire soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. Je le répète, nous sommes d'accord avec cette procédure qui est parfaitement justifiée dans les circonstances.

● (1430)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'aimerais simplement ajouter une chose: selon le contenu du journal demain et selon qu'il restera encore à éclaircir un certain nombre de points lorsque la Chambre s'ajournera demain, si nous croyons toujours qu'il faut apporter certains éclaircissements sur